

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



DECLARATION PRELIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE CENTRALE

DU 2 MARS 2022

Le SNPES/PJJ/FSU a boycotté le 1^{er} tour du CTC pour dénoncer la création d'une réserve à la PJJ, en raison, notamment de la tonalité militaire que la DPJJ compte donner à cette réserve.

Après le boycott de 4 délégations syndicales sur 5, le CTC ne pouvait se tenir. Dans notre déclaration, nous vous avons demandé, en tant que directrice de la PJJ, en lieu et place du CTC, des informations sur la place de la PJJ dans les déclarations du Premier ministre après la conférence des métiers du 18 février. Demande portée par les 4 autres organisations syndicales, mais qui a essuyé, dans un premier temps, de votre part, un refus outré et complètement excessif et injustifié. Refus que vous avez justifié en nous expliquant que le dialogue social n'était pas à la carte. Nous avons bien compris, et ce depuis un bon moment, que le dialogue social n'allait que dans un sens, celui que vous décidez.

Après de multiples échanges, vous avez daigné nous préciser que la PJJ serait concernée, mais sans réelles garanties sur la marche à suivre en termes de négociations. Pour le SNPES/PJJ/FSU, la forme révèle encore une fois le fond. Nous n'acceptons pas que des questions aussi importantes pour les personnels, à savoir les revalorisations salariales pour la filière socio-éducative, soit traitées de manière aussi désinvolte. C'est un manque de respect pour les personnels qui renforce le sentiment prégnant des professionnel.les d'être méprisés.es.

C'est aussi pour cette raison que nous ne siégerons pas au 2^e tour de ce CTC. Par ailleurs, les enjeux de ce CTC vont totalement à l'encontre même de ce que nous pouvons attendre d'un dialogue social constructif. Nous vous rappelons que ce projet de réserve n'a jamais fait l'objet d'un échange avec les syndicats, mais qu'il s'agit d'un vœu du Garde des sceaux, qui, décidément, a un faible pour le rapprochement de la PJJ avec les armées. Nous rappelons aussi que ce projet est hors sol. Comment pouvez-vous imaginer une seconde que dans cette période de transformation profonde de nos métiers, que nous contestons toujours avec force, l'arrivée de réservistes citoyens.nes puisse permettre d'apporter un plus à l'action éducative ?

Quant au projet d'arrêt modificatif relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la DPJJ, la région Ile-de-France Outre-Mer est, et sera, à la lecture des documents préparatoires de ce CTC, plus fortement concernée par la gestion déconcentrée des congés bonifiés et des congés de formations professionnelles. Or cette DIR est, depuis plusieurs années déjà, sous dotée en ce qui concerne la gestion des personnels et fonctionne la plupart du temps avec des agents non titulaires précaires, dont le turn-over est important. Dans ce contexte, notre organisation syndicale défend

l'idée que sur l'inter-région qui concentre le plus de personnels, la DIR IDF OM soit dotée de personnels en proportion du nombre d'agents de cette inter-région.

Conformément à notre déclaration préliminaire du 1^{er} tour, nous ne siégerons donc pas à ce CTC.

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



DECLARATION PRELIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE CENTRALE

DU 2 MARS 2022

Le SNPES/PJJ/FSU a boycotté le 1^{er} tour du CTC pour dénoncer la création d'une réserve à la PJJ, en raison, notamment de la tonalité militaire que la DPJJ compte donner à cette réserve.

Après le boycott de 4 délégations syndicales sur 5, le CTC ne pouvait se tenir. Dans notre déclaration, nous vous avons demandé, en tant que directrice de la PJJ, en lieu et place du CTC, des informations sur la place de la PJJ dans les déclarations du Premier ministre après la conférence des métiers du 18 février. Demande portée par les 4 autres organisations syndicales, mais qui a essuyé, dans un premier temps, de votre part, un refus outré et complètement excessif et injustifié. Refus que vous avez justifié en nous expliquant que le dialogue social n'était pas à la carte. Nous avons bien compris, et ce depuis un bon moment, que le dialogue social n'allait que dans un sens, celui que vous décidez.

Après de multiples échanges, vous avez daigné nous préciser que la PJJ serait concernée, mais sans réelles garanties sur la marche à suivre en termes de négociations. Pour le SNPES/PJJ/FSU, la forme révèle encore une fois le fond. Nous n'acceptons pas que des questions aussi importantes pour les personnels, à savoir les revalorisations salariales pour la filière socio-éducative, soit traitées de manière aussi désinvolte. C'est un manque de respect pour les personnels qui renforce le sentiment prégnant des professionnel.les d'être méprisés.es.

C'est aussi pour cette raison que nous ne siégerons pas au 2^e tour de ce CTC. Par ailleurs, les enjeux de ce CTC vont totalement à l'encontre même de ce que nous pouvons attendre d'un dialogue social constructif. Nous vous rappelons que ce projet de réserve n'a jamais fait l'objet d'un échange avec les syndicats, mais qu'il s'agit d'un vœu du Garde des sceaux, qui, décidément, a un faible pour le rapprochement de la PJJ avec les armées. Nous rappelons aussi que ce projet est hors sol. Comment pouvez-vous imaginer une seconde que dans cette période de transformation profonde de nos métiers, que nous contestons toujours avec force, l'arrivée de réservistes citoyens.nes puisse permettre d'apporter un plus à l'action éducative ?

Quant au projet d'arrêt modificatif relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la DPJJ, la région Ile-de-France Outre-Mer est, et sera, à la lecture des documents préparatoires de ce CTC, plus fortement concernée par la gestion déconcentrée des congés bonifiés et des congés de formations professionnelles. Or cette DIR est, depuis plusieurs années déjà, sous dotée en ce qui concerne la gestion des personnels et fonctionne la plupart du temps avec des agents non titulaires précaires, dont le turn-over est important. Dans ce contexte, notre organisation syndicale défend

l'idée que sur l'inter-région qui concentre le plus de personnels, la DIR IDF OM soit dotée de personnels en proportion du nombre d'agents de cette inter-région.

Conformément à notre déclaration préliminaire du 1^{er} tour, nous ne siégerons donc pas à ce CTC.

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



DECLARATION PRELIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE CENTRALE

DU 2 MARS 2022

Le SNPES/PJJ/FSU a boycotté le 1^{er} tour du CTC pour dénoncer la création d'une réserve à la PJJ, en raison, notamment de la tonalité militaire que la DPJJ compte donner à cette réserve.

Après le boycott de 4 délégations syndicales sur 5, le CTC ne pouvait se tenir. Dans notre déclaration, nous vous avons demandé, en tant que directrice de la PJJ, en lieu et place du CTC, des informations sur la place de la PJJ dans les déclarations du Premier ministre après la conférence des métiers du 18 février. Demande portée par les 4 autres organisations syndicales, mais qui a essuyé, dans un premier temps, de votre part, un refus outré et complètement excessif et injustifié. Refus que vous avez justifié en nous expliquant que le dialogue social n'était pas à la carte. Nous avons bien compris, et ce depuis un bon moment, que le dialogue social n'allait que dans un sens, celui que vous décidez.

Après de multiples échanges, vous avez daigné nous préciser que la PJJ serait concernée, mais sans réelles garanties sur la marche à suivre en termes de négociations. Pour le SNPES/PJJ/FSU, la forme révèle encore une fois le fond. Nous n'acceptons pas que des questions aussi importantes pour les personnels, à savoir les revalorisations salariales pour la filière socio-éducative, soit traitées de manière aussi désinvolte. C'est un manque de respect pour les personnels qui renforce le sentiment prégnant des professionnel.les d'être méprisés.es.

C'est aussi pour cette raison que nous ne siégerons pas au 2^e tour de ce CTC. Par ailleurs, les enjeux de ce CTC vont totalement à l'encontre même de ce que nous pouvons attendre d'un dialogue social constructif. Nous vous rappelons que ce projet de réserve n'a jamais fait l'objet d'un échange avec les syndicats, mais qu'il s'agit d'un vœu du Garde des sceaux, qui, décidément, a un faible pour le rapprochement de la PJJ avec les armées. Nous rappelons aussi que ce projet est hors sol. Comment pouvez-vous imaginer une seconde que dans cette période de transformation profonde de nos métiers, que nous contestons toujours avec force, l'arrivée de réservistes citoyens.nes puisse permettre d'apporter un plus à l'action éducative ?

Quant au projet d'arrêt modificatif relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la DPJJ, la région Ile-de-France Outre-Mer est, et sera, à la lecture des documents préparatoires de ce CTC, plus fortement concernée par la gestion déconcentrée des congés bonifiés et des congés de formations professionnelles. Or cette DIR est, depuis plusieurs années déjà, sous dotée en ce qui concerne la gestion des personnels et fonctionne la plupart du temps avec des agents non titulaires précaires, dont le turn-over est important. Dans ce contexte, notre organisation syndicale défend

l'idée que sur l'inter-région qui concentre le plus de personnels, la DIR IDF OM soit dotée de personnels en proportion du nombre d'agents de cette inter-région.

Conformément à notre déclaration préliminaire du 1^{er} tour, nous ne siégerons donc pas à ce CTC.